LA NATION METISSE.

(Suite)

dégagée de tout préjugé, libre de toute convention, était remarquable par la justesse de ses conceptions; ils étaient doués d'un merveilleux bon sens.

Leur esprit affiné par les nécessités d'une lutte continuelle avec l'homme et avec la nature, avait acquis une sagacité peu ordinaire, et leur finesse, leur présence d'esprit n'étaient jamais en défaut dans les circonstances même les plus périlleuses.

Joignez à tout cela une bonté de cœur hors ligne, un sentiment de la charité qui eut pu faire honneur à bien d'autres peuples, une légitime fierté inspirée par la conscience de leur réelle valeur, et vous aurez un ensemble assez complet des qualités maîtresses de cette race.

Comment se fait-il donc qu'une nation composée d'individus si heureusement doués n'ait point gardé le rôle prépondérant que semblait lui assurer son droit de premier occupant?

Les raisons en sont faciles à donner, pour quiconque a pris la peine d'étudier l'histoire de ces vingt dernières années.

C'est tout d'abord le sentiment bien naturel d'une légitime fierté qui en présence d'étrangers dont la supériorité intellectuelle paraissait évidente, a décidé tout naturellement les membres de la race métisse à se tenir à l'écart, à se recueillir dans un isolement superbe; mais il est une autre raison qui a contribué à prolonger cet isolement: c'est d'avoir "limité l'instruction de cette race si bien douée" et partant, si apte à profiter des bienfaits de cette éducation.

Nous voulons croire qu'ils étaient sincères et convaincus, ceux qui prétendaient que dans l'intérêt même des Métis il fallait s'abstenir de trop développer leur instruction; mais tout en reconnaissant leurs bonnes intentions nous ne pouvons nous empêcher d'en discuter le bien fondé.

C'est une doctrine fausse que de s'autoriser de la parole du Christ (Bienheureux les pauvres d'esprit, ...) pour en conclure à l'inutilité d'une éducation qui en développant le raisonnement, menace de diminuer la foi. La dignité de la conscience humaine, proteste contre ces théories trop personnelles et exclusives, et pour tout dire en un mot une religion vraiment parfaite, conforme dans la pratique aux sublimes doctrines de Jésus-Christ ne saurait avoir à souffrir du développement même exagéré de l'intelligence, cette émanation directe de Dieu.

Toute chose ici-bas est sujette à des excès, et les meilleures poussées à leur extrême limite sont bien voisines des plus mauvaises.

L'éducation est aussi nécessaire à l'homme que l'est le pain pour le corps, et de même qu'il serait absurde d'empêcher l'homme de manger, par peur d'une indigestion, de même il serait non moins absurde de vouloir supprimer ou limiter l'instruction sous prétexte de prévenir des excès.

Mais en dehors de ces considérations générales, l'instruction de la nation métisse s'imposait d'une façon tout particulièrement sérieuse, en raison de la situation même dans laquelle elle était faite.

L'instruire c'était lui fournir le moyen d'occuper un rang honorable dans la foule qui envahissait son territoire; lui refuser cette instruction c'était la condamner à une situation inférieure, sinon à une disparition prochaine.

Le moment semble venu de réparer l'erreur commise, et ce sera notre but d'aider la race métisse à rentrer dans ses droits, à assurer son développement, à jouer un rôle en rapport avec ses qualités remarquables.

Nous indiquerons la semaine prochaine quels sont à notre avis les moyens les plus efficaces pour arriver à ce but.

Le Cidre.

A qui la faute.

Certains de nos compatriotes ont eu maille à partir ces temps derniers avec les inspecteurs de la Police pour avoir vendu du cidre; la loi est formelle à cet égard, et il faut bien se soumettre à la loi.

Il est hors de doute que tous ont agi de bonne foi; et en raison de la tolérance existant depuis de nombreuses années à l'égard de la vente du cidre ils étaient persuadés être absolument dans leur droit en débitant une boisson inoffensive, qu'ils rangeaient dans la catégorie des "ginger ale," etc.

Leur erreur est d'autant plus compréhensible que les magasins où ils s'approvisionnaient sont aussi les fabricants de ces sortes de "drinks." La faute en revient principalement sur ceux qui fabriquaient le cidre et lui donnaient une aussi forte teneur en alcool.

MM. Drewry et Blackwood ont leur part de responsabilité en cette malheureuse affaire, c'est incontestable.

Quant au gouvernement, il est tenu de faire respecter la loi, et nul n'est sensé ignorer la loi.

Quant aux lâches dénonciateurs qui sont la cause première de tout ce trouble, et ont mené cette campagne, le peuple de nos paroisses, saura trouver l'occasion de leur témoigner son profond mépris.

Ils auront à répondre du discrédit que pour des motifs peu honorables, en tout cas fort éloignés de la charité, ils ont jeté sur notre population.

Theatres, Concerts, Etc.

AU "WINNIPEG."

L'événement de la semaine au Winnipeg Opera a été le début de la "Pearson Stock Co."

Sa pièce d'ouverture était le "White Squadron."

C'est évidemment une pièce d'actualité, qui soulève l'enthousiasme guerrier et l'Aigle Américaine plane sans cesse au-dessus des frises. A la fin du 3ième acte notamment une immense toile représente un cuirassé américain et tout autour brille en lettre de feu le fameux "Remember the Maine."

La sympathie du public s'est manifestée par de nombreux applaudissements. La pièce est d'une grande simplicité d'action et son principal mérite consiste dans la décoration de la scène.

M. S. J. Lodge s'est fait remarqué par le parfait naturel de son jeu dans le rôle du capitaine de vaisseau américain. MM. W. H. Drummond et John d'Ormond méritent aussi une mention spéciale. Du côté des femmes Miss Plaisted.

A signaler, la scène du 3ième acte, dans laquelle les Amiraux des différentes flottes assemblées devant Rio de Janeiro entrent au Congrès précédés chacun d'un matelot portant le drapeau du pays, et viennent faire leurs représentations au gouvernement brésilien.

En somme un gros succès populaire.

AU "GRAND."

La saison d'été au "Grand" a débuté par la pièce "M'Liss," jouée par la troupe de la "Empire Comedy Co."

C'est une comédie fort intéressante, dont le scenario facile à suivre nous transporte dans les régions minières de la Californie et nous initie aux mœurs des mineurs.

La troupe comporte une douzaine d'acteurs tous fort justement renommés.

Ses débuts à Winnipeg sont pour l'encourager, car les applaudissements ne lui ont point été ménagés.

La Comédie-Drame intitulée "La Vie pour la Vie" est une pièce importante, d'un grand mérite et qui a permis à la troupe entière d'y déployer ses réels talents.

THE WHITE ENTERTAINERS.

La ville de Winnipeg va profiter d'une distraction nouvelle.

Le pavillon d'été sur la rue Bannatyne qui a ouvert ses portes au public le 26 mai, et où la Compagnie "White Entertainers," sous la direction de M. Geo. Adams, donne ses représentations, est devenu le point d'attraction de toute la ville, et le lieu d'amusement le plus populaire cet été.

Le prix des places est de 10, 15 et 20 cents, une bagatelle en comparaison du plaisir intense qu'on peut trouver à ces représentations.

DERNIÈRE HEURE.

La nomination de candidats pour échevins de Saint-Boniface dans les quartiers Nos 1 et 4, en remplacement de Messieurs McAnnany et Toupin, a eu lieu aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville.

M. L. J. Collin a été élu par acclamation pour le quartier No 1, et Messieurs Isaïe Lavoie et Joseph Turenne sont sur les rangs pour le quartier No 4.

Nouvelles d'Edmonton.

Le Bureau des Terres d'Edmonton a reçu durant le mois de mai 185 demandes d'entrée d'"homesteads." C'est un bon signe.

Madame George Roy, épouse de notre sympathique régistrateur, est partie mardi pour aller rendre visite à sa fille, Madame Rodberg, à Wetaskiwin.

M. le député Clinkskill et M. Mercer, tous deux de Battleford, sont en cette ville depuis quelques jours. Ils sont descendus à l'Hôtel Queens.

Un comité de citoyens a été formé pour organiser des jeux et réjouissances pour le 30 juin et le 1er juillet. M. le maire Edmiston est président et M. John F. Forbes est secrétaire du comité.

M. l'Abbé Morin est en ce moment à visiter la Nouvelle-Angleterre et espère nous amener ici à la fin de juillet plusieurs familles de Canadiens-Français. Très bien, continuez, M. l'Abbé, de bons Canadiens-Français, il n'y en aura jamais trop dans l'Alberta.

Des rumeurs circulent depuis quelques jours dans la ville que certaines découvertes du précieux métal auraient été faites dans le voisinage de la Liard à 700 ou 800 milles au nord-ouest d'Edmonton. On prétend que ces "strikes" seraient pour le moins égales aux plus riches découvertes du Yukon. Nous souhaitons que ces nouvelles soient confirmées.

M. Bellingham, de Montréal, qui a été arrêté ici, le 28 avril, sous l'accusation de fraude et d'obtention d'argent sous de fausses représentations des membres de l'expédition "Trading & Mining Co., Canada, limited," a été condamné à être envoyé à Montréal pour y continuer l'enquête préliminaire de sa cause. Les témoins les plus importants dans cette affaire résident à Montréal et c'est pour faciliter les procédures que le jugement a été rendu en conséquence.

Un bel exemple.

Le roi des Belges vient d'accorder un titre de noblesse à un cultivateur qui s'est montré défricheur intelligent. On ne saurait trop honorer ceux qui augmentent par leur travail les produits du sol. Ce sont des citoyens utiles et dignes de respect.

Avis Public.

"Loi sur les Mauvaises Herbes."

Nous attirons l'attention sur l'amendement de cette loi, qui est en vigueur depuis le 27ième jour d'avril 1898.

L'expression "Mauvaises Herbes" comprend:

La moutarde sauvage ordinaire.
La moutarde "oreille de lièvre."
La moutarde roulante.
Chardon du Canada.
Chardon de Russie.
Chardon pérennial.
L'avoine sauvage.
L'herbe puante.
Le faux-lin,

et généralement toute autre herbe qui peut être comprise dans la loi en vertu d'une décision de municipalité, tel que prévu par la Loi.

D'après le paragraphe 19 de la Loi, une pénalité est applicable à quiconque vend des semences impures. Les magistrats ont le droit de faire détruire telle espèce de grain ou de semence.

D'après l'amendement au paragraphe 20 il est absolument défendu à quiconque, de vendre ou d'utiliser tout déchet de criblage ou tout grain refusé, contenant des semences de Mauvaises Herbes, et provenant d'aucun moulin ou élévateur.

Un Inspecteur est désormais autorisé à entrer dans tout moulin ou élévateur pour s'enquérir des graines de Mauvaises Herbes, etc.

Le soussigné, attire l'attention sur la nécessité de se conformer strictement à la Loi afin de résister à l'envahissement des Mauvaises Herbes.

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture.